

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE AVANNE-AVENEY

CONSEIL MUNICIPAL DE AVANNE-AVENEY

**Réunion du 28 avril 2016**

Présents :

M. Alain PARIS, maire

M. Patrick AUBRY, M. Yohann PERRIN, Mme Sylvia ESSERT, M. Bernard JOUFFROY, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, adjoints

M. Laurent DELMOTTE, Mme Anne HUMBERT, conseillers délégués

M. Jean-Pierre BILLOT, M. Joël GODARD, M. Mounir-Tant LOUALI, Mme Danielle MAZLOUMIDES, Mme Brigitte MULIN, Mme Brigitte PIQUARD, M. Michel RAMBOZ, Mme Marie-Chantal ROBERT, Mme Laetitia ROY, conseillers municipaux

**Procurations**

Mme Aurélie GERARD à Mme Brigitte MULIN

M. Robert LEMAIRE à M. Yohann PERRIN

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Par suite d'une convocation en date du 21/04/2016, les membres composant le conseil municipal d'AVANNE-AVENEY se sont réunis en mairie le 28 avril 2016 sous la présidence de M. le maire.

M. le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Joël GODARD est désigné pour remplir cette fonction.

M. le Maire demande si le compte rendu de la dernière séance fait l'objet de remarques particulières : ce dernier étant approuvé à l'unanimité, la séance peut commencer

## **DELIBERATION N° 2016/33**

### **OBJET : Contrôle et entretien des poteaux et bouches incendie publics – délibération de principe pour la constitution d'un groupement d'achat**

M. le maire indique que la prestation relative au contrôle et à l'entretien des poteaux et bouches incendie publics incluse dans le contrat d'affermage arrivant à échéance le 30 septembre 2015 n'a pas été reconduite dans le nouveau contrat d'affermage.

La compétence « Incendie » étant du ressort de la commune, le contrôle et l'entretien des poteaux et bouches incendie est à la charge du budget général de la commune.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de conditions techniques et financières avantageuses liées au nombre important des équipements de l'ensemble des communes (de l'ordre de 1 200), il est souhaitable que les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loire (SIEHL), prennent la décision de mettre en place un groupement d'achat pour la réalisation de cette prestation.

L'exposé de M. le maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le principe d'un groupement d'achat en conformité avec l'article 8 du code des marchés publics dont le SIEHL serait le coordonnateur,
- autorise M. le maire à signer la convention constitutive du groupement d'achat avec le SIEHL.

---

## **DELIBERATION N° 2016/34**

### **OBJET : Désignation des jurés d'assises 2017**

En vertu des dispositions du code de procédure pénale, le maire doit établir une liste préparatoire servant à l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises. Il s'agit de tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral du 16 mars 2016, soit un total de 6 noms pour Avanne-Aveney. La liste électorale compte 1557 électeurs.

Ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2017 (nées en 1994 et après).

M. le maire propose un tirage au sort selon les modalités suivantes : tirage aléatoire électronique

Les 6 noms tirés au sort publiquement pour le recrutement des jurys d'assises 2017, en vertu de l'arrêté préfectoral du 16 mars 2016, sont :

N°512 : Mme EL HABHOUBI Naziha, 12 rue des Combots  
N°559 : Mme FILIPPI Marie-Christine, 60 rue de l'Eglise  
N°619 : M. GENGOUX Louis, 5 rue des Noisetiers  
N°1092 : M. NUNINGER Victor, 33 rue du Halage  
N°514 : M. EL MELLOUKI Mohamed, 10 rue des Combots  
N°372 : M. CORDIER Jean-François, 6 rue du Muguet

---

## **DELIBERATION N° 2016/35**

### **OBJET : Subvention de fonctionnement à la micro-crèche pour l'exercice 2016**

Suite à la convention signée en 2012 entre la commune et l'association Familles Rurales, pour le fonctionnement de la micro-crèche, le maire demande au conseil l'autorisation de signer l'avenant pour l'année 2016.

Le montant de la participation communale pour l'année 2016 est de 19.588,31 Euros.

L'exposé de M. le maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à signer l'avenant à la convention.

---

#### **DELIBERATION N° 2016/36**

##### **OBJET : Subvention de fonctionnement au relais familles assistantes maternelles (RAM) pour l'exercice 2016**

Suite à la convention signée en 2012 entre la commune et l'association Familles Rurales, pour le fonctionnement du RAM, le maire demande au conseil l'autorisation de signer l'avenant pour l'année 2016.

Le montant de la participation communale pour l'année 2016 est de 15 684 Euros.

Cette participation comprend deux composantes :

- le reversement à l'association Familles Rurales de la prestation de service CAF : 13937 €
- la participation de la commune au prorata de ses habitants : 1747 €

L'exposé de M. le maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le maire à signer l'avenant à la convention.

---

#### **DELIBERATION N° 2016/37**

##### **OBJET : suppression / création d'un poste adjoint administratif**

L'adjoint administratif de 2eme classe fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Ainsi, une procédure de recrutement en deux phases, sur dossier puis par une série d'auditions, a permis de déterminer le candidat dont le profil semble répondre aux besoins du poste.

Le candidat retenu est proposé au recrutement par voie de mutation, étant titulaire au grade d'adjoint administratif principal 2eme classe. Aucun poste n'existant à ce grade, il est proposé à l'assemblée de supprimer le poste d'adjoint administratif 2eme classe et de créer celui d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal par la délibération n°2015-63 du 17 septembre 2015,

Considérant la nécessité de créer le poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 23 mai 2016 ;

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'adjoint administratif 2ème classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 en raison d'un départ en retraite;

Le maire propose au conseil municipal l'adoption du tableau des emplois ci-dessous.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de créer le poste d'adjoint administratif principal 2eme classe à compter du 23 mai 2016
- supprimer le poste d'adjoint administratif 2eme classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 en raison d'un départ en retraite

- de valider le tableau ci-dessous proposé par le maire et présentant l'état des emplois au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

EMPLOI	GRADE	Catégorie	Ancien Effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
Bibliothécaire	Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe	C	1	1	Temps Partiel
Agent d'Animation	Adjoint territorial d'Animation de 2ème classe	C	1	1	Temps Complet
	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	C	1	1	Temps Complet
Secrétaire	Adjoint administratif territorial de 2ème classe	C	1	0	Temps Complet
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	0	1	Temps Complet
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1	1	Temps Complet
Agent d'Entretien	Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	3	3	1 TC - 2 TP
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1	1	Temps Complet
Agent Technique	Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	1	1	Temps Complet
	Adjoint technique territorial de 1ère classe	C	1	1	Temps Complet
ATSEM	Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	1	1	Temps partiel
	Agent Principal de 2ème classe spécialisé des écoles maternelles	C	1	1	Temps partiel
Secrétaire Général	attaché	A	1	1	Temps Complet
<b>Total des Effectifs</b>			<b>14</b>	<b>14</b>	

## DELIBERATION N° 2016/38

### OBJET : CNAS : validation des bénéficiaires

M. le maire indique que, chaque année, les bénéficiaires du comité national d'action sociale (CNAS) des agents de la fonction publique territoriale font l'objet d'une déclaration. La masse salariale retenue fait l'objet d'une cotisation selon deux catégories : les titulaires actifs et les retraités.

Titulaires : 197,89 €/agent

Retraités : 136,01 €/agent

L'intégration des retraités dans le dispositif CNAS n'est pas une obligation. Elle n'a jamais été pratiquée à la mairie d'Avanne-Aveney.

Le maire propose que, au regard des départs en retraite prévus dans les années à venir, le bénéfice des prestations du CNAS soit retenu pour les retraités jusqu'à la fin du mandat, soit jusqu'à la déclaration 2020 incluse.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de déclarer auprès du CNAS les agents titulaires et les agents radiés des cadres pour départ en retraite jusqu'en 2020 inclus.

## **DELIBERATION N° 2016/39**

### **OBJET : SPANC : facturation aux particuliers**

Le conseil municipal dans sa réunion du 5 février 2014 a missionné la société Gaz et Eaux pour le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif sur la commune.

Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la redevance d'assainissement non collectif qui sera facturé par la commune aux particuliers.

Le montant de cette prestation est de 116,85 € TTC.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer le montant de cette prestation à 116,85 € TTC.

---

## **DELIBERATION N° 2016/40**

### **OBJET : Marché public : acquisition d'un tracteur avec accessoires**

Le maire informe l'assemblée que cinq concessionnaires locaux ont été démarchés pour le choix du tracteur. L'entreprise Pagot Caput, qui vend la marque CLAAS, a été retenue pour l'offre la mieux-disante.

Caractéristiques du marché :

- un tracteur Claas Arion 410, 4 roues motrices, 90 ch. : 51 600 € TTC, incluse la reprise du tracteur actuel CASE de 1992 d'une valeur de 9 600 €.
- Une débroussailleuse Rousseau type Agora 60 ch. : 23 400 € TTC, incluse la reprise de la débroussailleuse actuelle Berry année 1993 d'une valeur de 1 200 €.
- Un chargeur Claas adaptable au tracteur Claas Arion 410, avec clapets de sécurité, attelage chargeur, benne à terre et transpalette : 7 104 € TTC.

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de réaliser l'acquisition de ces équipements motivés par le vieillissement du matériel actuel, acheté il y a plus de vingt ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'achat de ces équipements.

---

## **DELIBERATION N° 2016/41**

### **Objet : Forêt : assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2016/2017**

#### **1.1. Vente aux adjudications générales**

- Vente aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit : feuillus en bloc façonné 20a, 29p, 14r, 28r

#### **1.2. Chablis**

- Vente des chablis de l'exercice sous la forme suivante : en bloc et façonnés.

#### **1.3. Délivrance à la commune pour l'affouage**

- Destine le produit des coupes des parcelles n° 20a, 29p, 14r, 28 à l'affouage 2016/2017  
Mode de mise à disposition : sur pied.

Le conseil municipal décide, par 1 voix contre et 18 voix pour, d'autoriser le maire à signer les actes fixant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes à réaliser dans les parcelles forestières désignées pour 2016-2017.

---

#### **DELIBERATION N° 2016/42**

##### **Objet : Forêt : Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de demander à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre, concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure,
- d'autoriser le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

---

#### **DELIBERATION N° 2016/43**

##### **Objet : Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)**

M. le préfet sollicite l'avis du conseil municipal sur l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 portant schéma de coopération intercommunale du Doubs.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, émet un avis favorable au nouveau périmètre du SDCI.

---

#### **DELIBERATION N° 2016/44**

##### **Objet : Contentieux : panneaux publicitaires**

A la suite de la requête de M. Maurice LANNROY auprès de M. le Préfet concernant l'implantation de deux dispositifs publicitaires, le président du tribunal administratif a ordonné la production d'un mémoire de la part de la commune d'Avanne-Aveney, bien que la compétence de celle-ci ne soit pas reconnue.

A cet effet, M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ester en justice.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions, décide d'autoriser M. le maire à représenter la commune dans le dossier de recours Lannoy contre préfecture.

---

#### **DELIBERATION N° 2016/45**

##### **Objet : décision modificative du budget primitif communal**

Conformément aux dispositions qui s'appliquent en matière budgétaire, c'est-à-dire sous réserve des principes d'équilibre et de vote du budget, il y a lieu de modifier les écritures budgétaires suivantes, à la demande de M. le trésorier municipal :

Désignation	Diminution en crédits en €	Augmentation en crédits en €
RF cpte 775 : indemnités sinistres	1400	
RF cpte 7718 : autres produits exceptionnels de gestion		1400
<b>Total chapitre 77 Produits exceptionnels</b>	<b>-1400</b>	<b>+1400</b>

Désignation	Diminution en crédits en €	Augmentation en crédits en €
RF cpte 758 Produits divers de gestion courante	10 000	
<b>Chp 042 Opérations d'ordre</b>	<b>10 000</b>	
RF cpte 758/75 :		10 000
<b>Chp 75 Autres produits de gestion courante</b>		<b>10 000</b>
<b>Total</b>	<b>-10 000</b>	<b>+10 000</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la modification des écritures budgétaires.

## **INFORMATIONS**

1. Aménagements de sécurité sur voiries : le bureau d'études JDBE fournira prochainement un projet sommaire.
2. SIEHL : rapprochement Avanne-Aveney-SIEHL et harmonisation des tarifs de l'eau potable. En attendant la délibération qui décide officiellement la demande de rattachement au SIEHL, les élus donnent leur accord de principe.
3. Sécurité publique : rencontre avec le commandant Louvet de la brigade de gendarmerie le 9 mai prochain. Le dispositif Voisins vigilants sera évoqué.
4. Agenda :
  - 01/05 : vide grenier de l'USAA, stade de foot
  - 08/05, dès 9h : commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, monuments aux morts d'Avanne et d'Aveney
  - 08/05 : trail des forts, passage au stade de foot, entre 9h et 11h30
  - Du 9 au 17 mai : exposition « Zéro phytosanitaire » à la mairie ou comment jardiner sans produits chimiques
  - 11/05, 18h : conférence Zéro Phyto à la mairie, avec la FREDON
  - 27/05 : conférence débat organisée par Familles rurales, sur « le rythme de l'enfant et des parents : pas facile de trouver le bon tempo » animée par Mme Claudine JALLON, psychologue clinicienne. Ouvert à tous. 20h30 à la mairie.
  - 28/05 : voyage de printemps à Gérardmer (88), inscription en mairie
  - 04/06 : tournoi de judo de LASCAR, salle polyvalente d'Aveney
  - 19/06 : fête de la musique, esplanade Champfrêne, à partir de 18h

**La séance est levée à 20h45**

**Le prochain conseil municipal est prévu le 26 mai 2016**

**Rappel des délibérations de la séance du 28 avril 2016**

Délibération n° 2016-33 : **Contrôle et entretien des poteaux et bouches incendie publics – délibération de principe pour la constitution d'un groupement d'achat.**

Délibération n° 2016-34 : **Désignation des jurés d'assises 2017.**

Délibération n° 2016-35 : **Subvention de fonctionnement à la micro-crèche pour l'exercice 2016.**

Délibération n° 2016-36 : **Subvention de fonctionnement au relais familles assistantes maternelles (RAM) pour l'exercice 2016.**

Délibération n° 2016-37 : **Suppression / création d'un poste d'adjoint administratif.**

Délibération n° 2016-38 : **CNAS : validation des bénéficiaires.**

Délibération n° 2016-39 : **SPANC : facturation aux particuliers.**

Délibération n° 2016-40 : **Marché public : acquisition d'un tracteur avec accessoires.**

Délibération n° 2016-41 : **Forêt : assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2016/2017.**

Délibération n° 2016-42 : **Forêt : rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure.**

Délibération n° 2016-43 : **Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).**

Délibération n° 2016-44 : **Contentieux : panneaux publicitaires.**

Délibération n° 2016-45 : **Décision modificative du budget primitif communal.**